

MOBILISATION DES SOIGNANTS•**20 Minutes avec AFP**

Publié le 10/01/2026 à

Paris : Les médecins grévistes défilent et en appellent à Lecornu pour des propositions

Les praticiens libéraux fustigent « des taxations, des limitations, des pénalités » dans le budget de la Sécurité sociale qui entravent leur liberté d'exercice. Le mouvement, très suivi, se poursuit jusqu'au 15 janvier

Environ 80 % des [médecins libéraux](#) seraient mobilisés (de façon perlée) lors du mouvement de grève lancé le 5 janvier, selon les syndicats. Ce samedi ils ont défilé à [Paris](#) contre une « dérive autoritaire » qui menace selon eux leur « liberté d'exercice », appelant le Premier ministre [Sébastien Lecornu](#) à leur « faire des propositions ».

« Nous voulons défendre notre liberté » car l'esprit des « mesures qui ont mis le feu aux poudres », « c'était de contraindre la médecine libérale » avec « des taxations, des limitations, des pénalités », a résumé Franck Devulder, président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) lors d'une conférence de presse dans la matinée.

« Les moyens diminuent »

En France, « les besoins de soins augmentent mais les moyens dédiés à la santé diminuent, alors forcément, il y a une inadéquation. Et il y a une dérive autoritaire », a déploré la présidente du premier syndicat des généralistes, Agnès Giannotti.

La manifestation s'inscrit dans le cadre d'une grève du 5 au 15 janvier, qui devrait connaître un point d'orgue en début de semaine prochaine lorsque de nombreuses cliniques privées seront affectées par des fermetures de blocs opératoires.

Signe de la tension ambiante, l'intersyndicale a refusé vendredi un rendez-vous avec la ministre de la Santé Stéphanie Rist à l'issue de la manifestation, estimant qu'elle connaissait déjà « depuis longtemps les points bloquants ». « Je leur ai fait un courrier pour leur dire que ma porte était ouverte », a insisté Stéphanie Rist sur Europe 1 samedi.

La ministre « est en campagne électorale » (pour sa réélection dans le cadre d'une législative partielle, N.D.L.R.) et « nous ne savons pas si elle sera là à la fin du mois », a répondu la présidente du syndicat SML Sophie Bauer.

Plusieurs mesures sont rejetées

Les médecins libéraux ont déjà obtenu la suppression de plusieurs mesures présentes dans la version initiale du budget de la Sécurité sociale, comme la surtaxation des dépassements d'honoraires ou l'obligation de consulter et d'alimenter le dossier médical partagé (DMP) des patients.

Plusieurs points irritants subsistent toutefois, dont la possibilité donnée au directeur de l'Assurance maladie de fixer unilatéralement des tarifs médicaux dans certains cas ou la réduction à un mois de la durée maximale d'un premier arrêt de travail.

Les praticiens s'opposent à d'autres mesures en cours d'examen par le Parlement, comme la possibilité d'imposer des objectifs de réduction des prescriptions aux médecins qui prescrivent nettement plus que leurs confrères en situation comparable.

Et ils redoutent des entraves futures à leur liberté d'installation. « Tout passer par la loi, c'est délétère », a souligné Agnès Giannotti, dénonçant aussi une « dérive autoritaire » chez les parlementaires. « On demande de respecter, de sanctuariser la convention médicale, l'accord qu'on signe avec l'Assurance maladie » tous les quatre ans pour réguler le secteur, a souligné Patricia Lefébure, présidente du syndicat FMF.

Selon Lamine Gharbi, président de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), 80 % des 4.000 praticiens inscrits à la « permanence des soins en établissements de santé » (gardes) ont été « réquisitionnés » par les autorités pour maintenir un niveau d'activité minimal en clinique.